

Les élus de la CFE-CGC Orange dénoncent depuis plus de 10 ans le pillage du budget de la restauration par Orange

Chaque année, plus de 17 Millions sont récupérés par Orange dans le porte-monnaie alimentaire de chacun. C'est plus de 20% du budget qui s'envole dans des frais immobiliers liés aux seules cantines Orange. Les m², l'électricité, l'eau, le chauffage ...etc. sont ainsi facturés pour chaque cantine Orange hébergée dans les locaux d'Orange, ce qui est contraire au droit du travail. **Orange est une des rares, voire la seule entreprise en France à refacturer à ses salariés les lieux de restauration collective.** A quand la facturation des espaces café, des couloirs, des lieux de pause ...etc ?

Des questions que la CFE-CGC Orange soulève depuis toujours

Depuis 2019, les élus CFE CGC Orange n'ont eu de cesse de demander des comptes à l'entreprise sur la manière dont est dépensé le budget restauration.

Que fait Orange de cet argent destiné à la restauration des salariés ? Quelles dépenses, qui ne devraient pas l'être, sont imputées à la restauration collective ? Coûts de construction ? Coûts de rénovation ? Autres coûts ?

Ainsi, chaque année, à la présentation des bilans restauration, les élus de la CFE-CGC ont dénoncé l'opacité des comptes et l'existence de dépenses immobilières.

Nous avons été heureux d'apprendre qu'enfin, d'autres organisations syndicales se posent les mêmes questions

D'autres syndicats commencent à s'interroger

L'instance en charge de la restauration mutualisée d'Orange, gérée par les organisations syndicales, semble enfin se préoccuper de ces dépenses budgétaires abusives réalisées par l'entreprise. En cette veille d'élections professionnelles, certaines organisations se manifestent. Elles souhaitent demander des éclaircissements et la justification de certaines dépenses que l'entreprise réalise au titre de la restauration collective mutualisée.

Cependant, est-on sûr que cet intérêt soudain est justifié par les attentes des salariés, à savoir : des repas de qualité, un prix correct, le choix du moyen de paiement (tickets resto), la variété des établissements gérés ou sous contrat (restaurants Orange, restaurants inter-entreprises) ?

Mais sans s'adresser aux instances de gestion de la restauration mutualisée

En effet, il est surprenant que ces organisations syndicales, pourtant signataires de l'accord de restauration 2019 (que la CFE-CGC Orange a dénoncé depuis), siégeant avec Orange dans les instances de gestion de la Restauration Mutualisée, n'aient jamais saisi l'entreprise au sein même de ces instances pour lui demander des comptes.

Elles préfèrent interpeler la Direction en CSE DO GSO pour obtenir des réponses aux questions qu'elles n'osent pas poser dans l'instance prévue à cet effet.

Conséquence, après avoir fait pression sur la Direction en refusant de signer l'ordre du jour du CSE de septembre, un CSE Extraordinaire fût donc mis en place le 10 octobre 2023.

Or, en vertu de l'accord du 31 mai 2019 sur la gestion de l'activité sociale et culturelle de restauration au sein de l'UES Orange, **le CSE DO GSO a délégué la gestion de sa restauration à l'instance de gestion de la restauration d'Orange. Cette dernière est donc la seule légitime pour répondre à ces interrogations.**

Stratégie électorale ?

Mais pourquoi donc ces organisations syndicales ne s'adressent-elles pas à la gouvernance en charge de ce sujet spécifique ? A quoi sert la commission restauration de la DO GSO dont le président participe à la gouvernance de la restauration ? Ce serait tout de même plus logique de la questionner plutôt que de chercher à obtenir des réponses en CSE DO GSO, auprès d'une direction qui ne siège même pas dans l'instance en charge de la restauration mutualisée.

La suspicion de pratiques douteuses d'Orange au détriment du budget de la restauration collective est-elle réelle de la part de ces organisations syndicales ? Souhaitent-elles réellement percer la gestion opaque de cette restauration mutualisée ? Ce questionnement est-il sincère ou bien juste lié au calendrier électoral ?

Les élus CFE-CGC au CSE DO GSO s'interrogent sur leurs véritables intentions :

- Est-ce pour faire croire à chaque salarié de la DO GSO qu'ils bénéficient pleinement de la subvention restauration comme ce devrait être le cas pour chaque jour travaillé ?

- Est-ce pour laisser supposer que seule l'entreprise est responsable d'appliquer les règles de gestion inégalitaires définies dans l'accord restauration de 2019 ?

- Est-ce pour laisser penser que seule l'entreprise est coupable de la mise en place de l'application « UP » qui dissuade les salariés de demander les tickets alimentation auxquels ils ont droit ?

- Est-ce pour faire croire aux salariés d'Orange que le budget actuel de la restauration est équilibré ?

Nous, élus CFE-CGC, nous étonnons de voir apparaître, à la veille d'élections professionnelles, des questions de la part d'organisations syndicales que la CFE-CGC Orange soulève depuis 4 ans et pour lesquelles elle a assigné l'entreprise en justice.

La CFE-CGC Orange ne cautionne pas certaines organisations syndicales qui font passer leurs ambitions électorales avant l'intérêt des salariés de la DO GSO.



A la CFE-CGC Orange, la priorité a toujours été et restera toujours la défense des salariés, de leurs intérêts et leur pouvoir d'achat.

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élus

- Abdelkrim DAOUADJI
- Adrien GRACIANNETTE
- Laurence OURTIES

Représentants Syndicaux

- Farid BENALI
- Maria BOUSCARY
- Valérie VINCENT

François KANY
Nadine BEMER



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !



cfecgc-orange.org
Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaire CFECGC



www.cfecgc-orange.org

